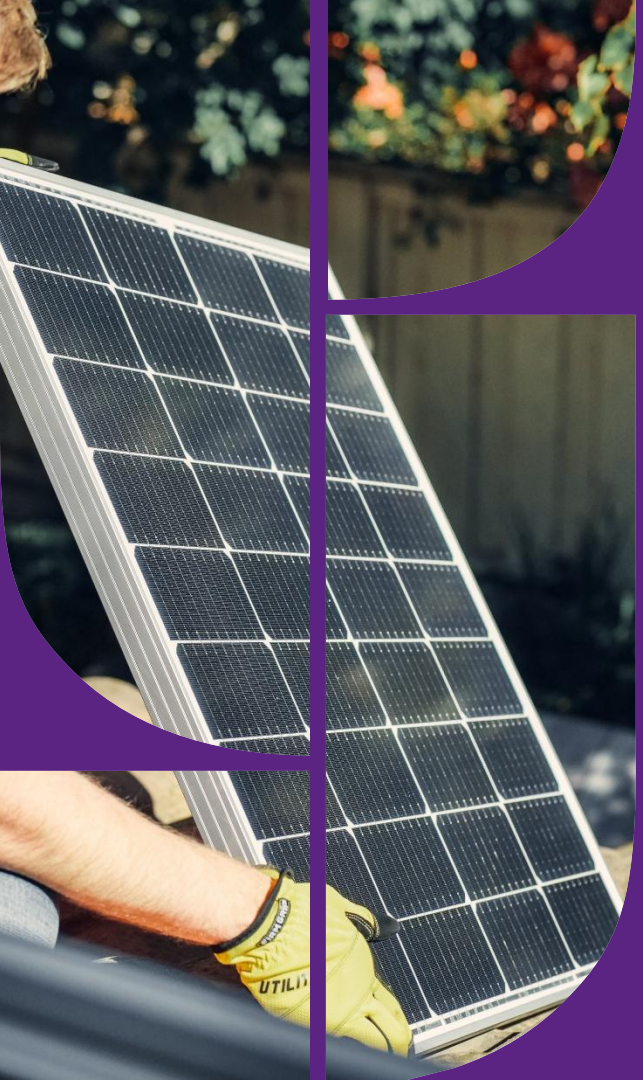

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL PONCIN (01)

Parcelle 0G 080 – 24 134 m²

Notice Environnementale – Auto Evaluation

étude au cas par cas

ALTAREA

PROJET

NATURE DU PROJET	CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL DE MOINS D'1 MWC
MAITRE D'OUVRAGE	SAS ALTAREA ENERGIES RENOUVELABLES Activité : Altarea Energies Renouvelables *SAS, immatriculée sous le SIREN 852 466 218, dont le siège social se situe au 87 rue de Richelieu – 75002. Edouard FABRY est le gérant*
EMPRISE AU SOL	Superficie de la parcelle : 24 134m² Surface prévisionnelle dédiée au projet photovoltaïque : 11 000 m²
REGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET	Déclaration Préalable Examen au cas par cas (article R122-2 du Code de l'Environnement) – Rubrique 30
MEMO RUBRIQUE 30	*Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement)* *Installations d'une puissance égale ou supérieure à 1 MWc, à l'exception des installations sur ombrières* **Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc**
OBJECTIF DE LA NOTICE	Réaliser un état des lieux environnemental mettant en exergue les enjeux, sensibilités, atouts et faiblesses, forces et contraintes de la parcelle concernée. Anticiper les exigences réglementaires et propositions selon la doctrine ERC (Eviter Réduire Compenser)

LOCALISATION	
REGION	Auvergne-Rhône-Alpes
DEPARTEMENT	Ain - 01
COMMUNE	Poncin – 01 450
PARCELLE	0G 080
ZONE PLU	Zone Naturelle

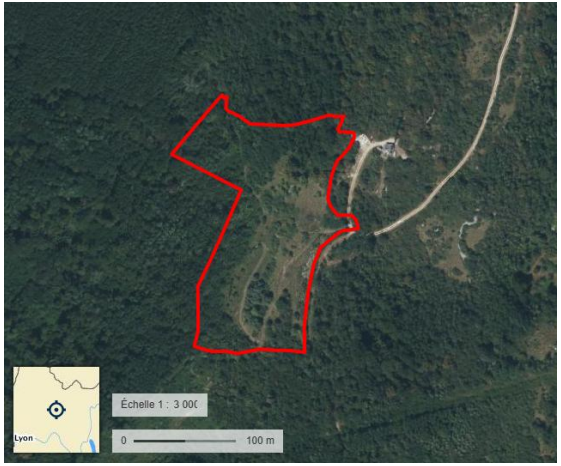

Source : Géoportail

Le projet est implanté sur un terrain globalement plat, et délimité :

Au nord et au sud et à l'ouest, par un massif forestier,
A l'est, par une route menant à une antenne,

Mise en conformité administrative:

La partie de parcelle sur laquelle le projet sera réalisé est située en zone naturelle et n'a pas été exploitée depuis au moins 2013.

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables – son article 54 en particulier – a pour objectif d'encourager le développement de projets photovoltaïques, soit la production d'électricité d'origine solaire.

La parcelle est actuellement incluse dans le document cadre rédigée par la Chambre d'Agriculture de l'Ain.

Des échanges avec la mairie sont en cours afin de nous assurer que le projet est conforme à la réglementation en vigueur. Le cas échéant, une modification du PLU sera engagée.

INSERTION PAYSAGERE

Le projet est implanté sur un terrain éloigné de toute habitation :

- **Pas d'avoisinant proche ;**
- **Projet paysager sera mené à toutes fins utiles sur le projet ;**

SYNTHESE DU MILIEU NATUREL HUMAIN et ZNIEFF

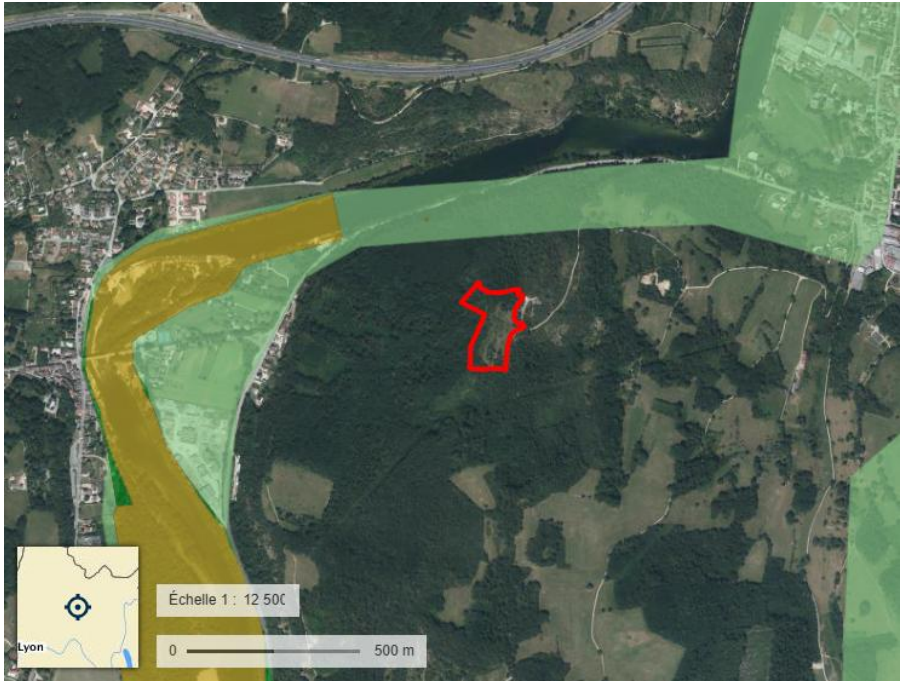

Parcelle concernée
ZNIEFF de type 2 «Basse vallée de l'Ain » (200m du site)
ZNIEFF de type 1 « Rivière d'Ain de Neuville à sa confluence» (390m)
Natura 2000 Directive Habitats «Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône» (390m)

Le projet n'engendrera :

- Aucune nuisance sonore,
- Aucune nuisance olfactive,
- Aucune vibration,
- Aucun rejet de polluant,
- Aucun effluent, ni déchets à caractère dangereux

Le projet aura un impact positif pour le développement des énergies renouvelables et locales

Le projet est situé hors zone ZNIEFF et Natura 2000.

Source : Géoportail

SYNTHESE ZONE HUMIDE

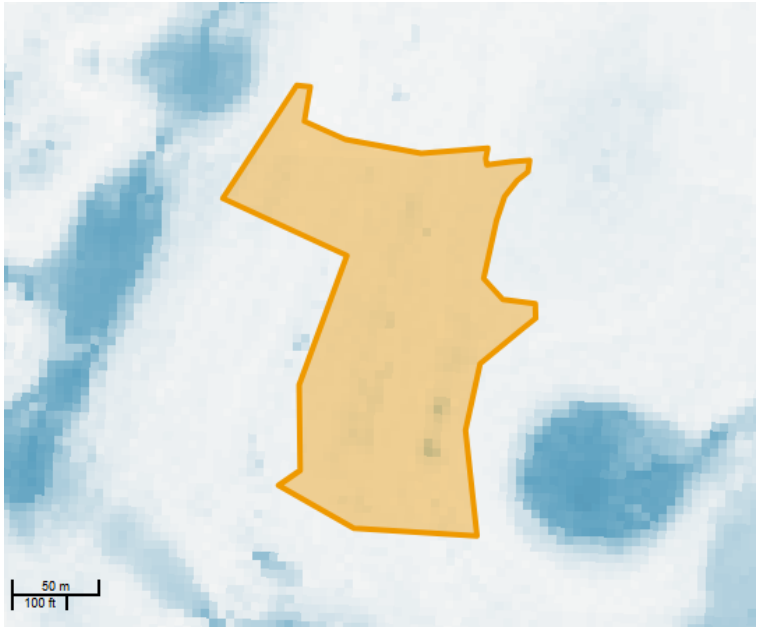

Pré-localisation des zones humides – 2023
Source : sig.reseau-zones-humides.org

Parcelle d'implantation du projet
Probabilité zone humide
0 100

Selon les données cartographiques disponibles concernant la localisation des zones humides, aucune zone humide n'a été identifiée sur le périmètre du site étudié et la probabilité de zone humide semble nulle.

SYNTHESE ENJEUX FAUNE FLORE HABITATS

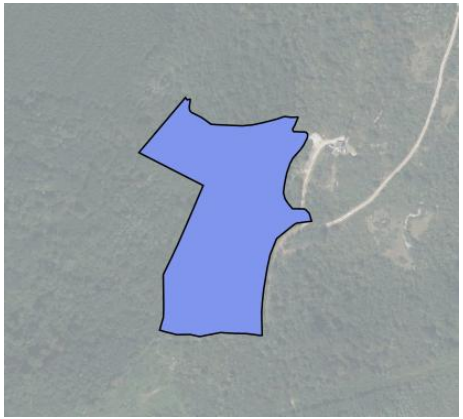

Parcelle incluse au document cadre

Cartographie du document cadre de l'Ain

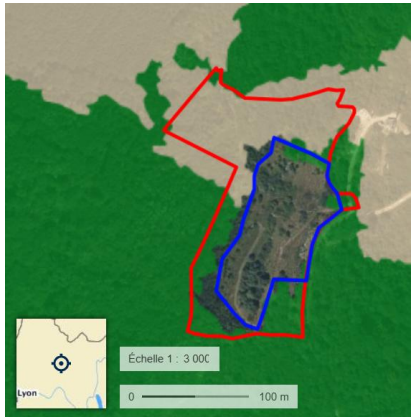

Parcelle concernée
Zone d'implantation du projet
Forêt fermée feuillus
Lande

Carte forestière V2

La parcelle concernée est incluse dans le document cadre de l'Ain, rédigé par la chambre d'agriculture et approuvé par la DDT, ce qui atteste de la cohérence de ce site avec un projet photovoltaïque. Cette intégration dans un cadre officiel garantit que le projet s'inscrit dans une dynamique territoriale réfléchie et conforme aux orientations locales.

Le site concerné se situe en dehors des zones ZNIEFF de type 1 et 2, ainsi que de toute zone Natura 2000, ce qui signifie qu'il n'est pas soumis aux protections spécifiques liées à ces classifications environnementales. Cette localisation minimise les risques d'impact direct sur des habitats ou espèces protégés.

Dans un souci constant de préservation maximale de la biodiversité présente sur la parcelle, nous avons pris soin de concevoir l'implantation de la centrale de manière réfléchie. Pour garantir la cohérence globale du projet et limiter les perturbations écologiques, l'installation a été principalement positionnée sur la partie la moins boisée du terrain, identifiée comme « sans usage » selon la cartographie OCS GE (cf. annexe 5). Cette approche permet de réduire l'emprise sur les espaces naturels et de préserver au mieux les habitats existants.

Il convient également de souligner que la zone d'implantation du projet a été définie en prenant en compte la carte forestière et n'inclus pas d'espaces boisés présents dans celle-ci.

TOPOGRAPHIE ET COTES ALTIMETRIQUES

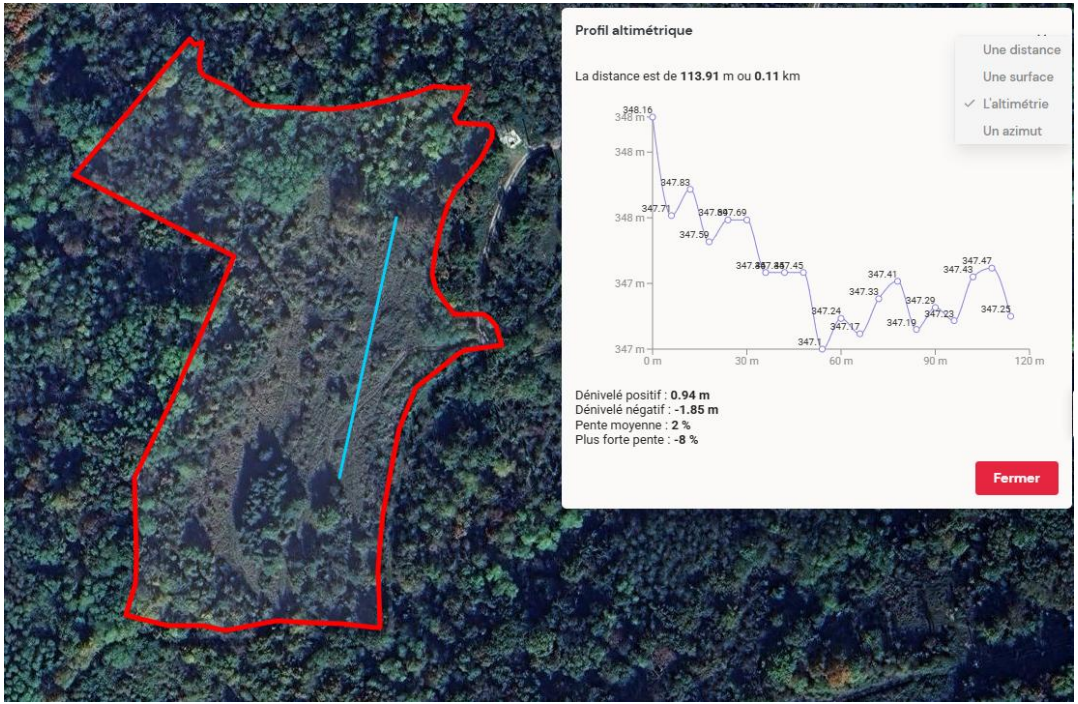

Source : Kelfoncier

L'analyse de la topographie du site montre que la parcelle du projet est relativement plate et qu'un projet de centrale solaire est cohérent sur ce terrain.

THEMATIQUE MILIEU NATUREL HUMAIN

Thématique Milieu Naturel Humain	Caractéristiques	Suggestions
PPRI Risques Inondation	Le site n'est pas exposé au risque Innondation. Un PPRI est en vigueur sur la commune mais notre parcelle ne présente pas de risque identifié.	Pas de suggestion particulière
Risque Sismique	Le site est situé en zone de sismicité modérée.	Le dimensionnement des structures et des fondations prendra en compte les hypothèses réglementaires vis-à-vis de ce risque. Une étude géotechnique sera réalisée préalablement.
Risque Cavités Souterraines	Le site n'est pas exposé au risque des présence de cavités souterraines.	Pas de suggestion particulière
Monuments Historiques	Le projet n'est pas soumis à avis des ABF ni situé en site classé.	Pas de suggestion particulière
Aérodromes, Aéroports, Héliports	Aucun aérodrome, aéroport ou héliport n'est présent à proximité du site	Pas de suggestion particulière
Pollution	Le terrain ne se situe pas sur un site pollué.	Pas de suggestion particulière
Parcs Eoliens / Photovoltaïques	Aucun parc éolien ni photovoltaïque n'est implanté à proximité de notre site.	Pas de suggestion particulière
Lignes électriques	Aucune ligne électrique sur le site, tant en aérien qu'en souterrain.	Pas de suggestion particulière
Réseau Gaz	Aucun réseau de gaz ne passe sur le site.	Pas de suggestion particulière
Réseau Eau	Aucune conduite d'eau ne passe sur le site.	Pas de suggestion particulière

THEMATIQUE MILIEU NATUREL BIODIVERSITE

Thématique Milieu Naturel Biodiversité	Caractéristiques	Suggestions
ZNIEFF 1 & 2	Le site est situé en dehors de toute ZNIEFF de type 1 ou de type 2	Pas de suggestion particulière
ZICO - Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux	Le site n'est pas situé en zone ZICO.	Pas de suggestion particulière
Natura 2000 Directive Oiseaux	La parcelle n'est pas située dans une zone Natura 2000. Le projet est situé à environ 8km d'une zone inscrite en tant que Natura 2000 directive Oiseaux "La Dombes".	Pas de suggestion particulière
Natura 2000 Directive Habitat	La parcelle n'est pas située dans une zone Natura 2000. Le projet est situé à environ 390m d'une zone inscrite en tant que Natura 2000 directive Habitats "Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône".	Pas de suggestion particulière
RPG - Registre Parcellaire Graphique (concernant la politique agricole).	La parcelle du site n'est pas déclarée au RPG et n'est plus exploitée depuis au moins 2013.	Pas de suggestion particulière
Zones Humides	Le site n'est pas situé en zone humide .	Pas de suggestion particulière
Forêts	Le site n'est situé à proximité d'un massif forestier mais n'impactera pas celui-ci.	Pas de suggestion particulière
Argile	Le site est situé dans une zone dont la probabilité de rencontrer des matériaux argileux en sous-sol est moyenne.	Le dimensionnement des structures et des fondations prendra en compte les hypothèses réglementaires vis-à-vis de ce risque. Une étude géotechnique sera réalisée préalablement.
Archéologie	Le site n'est situé dans une zone de présomption archéologique	Pas de suggestion particulière

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE

Surface prévisionnelle de l'emprise clôturée :
1,1 ha

Hauteurs maximale et minimale des panneaux :
Au point le plus haut, la hauteur de chaque table sera environ de 3 mètres et au point le plus bas, la hauteur du bord inférieur de 1,1m environ.

Espacement interstitiel entre les panneaux :
L'espacement entre les panneaux sera de 20 mm.
Ces espaces permettent aux eaux de pluie de tomber sur l'ensemble de la parcelle et de ruisseler vers les évacuations ou de s'infiltrer librement sur le terrain.

Espacement entre les rangées de panneaux :
L'espacement entre deux rangées de panneaux sera d'environ 3 mètres

Inclinaison, technologie et provenance des panneaux :
Les tables sont inclinées de 15°, globalement orientées au sud.

Le choix précis du modèle de panneaux photovoltaïques n'est à ce stade pas déterminé, néanmoins la technologie sera elle en monocristallin pour des raisons de robustesse, de performance ainsi que de rendement surfacique.

Le choix des panneaux se fera également sur le faible bilan carbone associé.

Selon l'ADEME, « l'énergie nécessaire à la fabrication d'un système photovoltaïque est restituée au bout d'un à trois ans d'exploitation selon la technologie de module et sa région d'installation en France. Les avancées techniques attendues dans les prochaines années permettront de réduire ce temps de retour énergétique à moins d'un an dans le sud pour les principales catégories de modules. Pendant les 30 ans de sa vie, un système photovoltaïque produira donc entre 10 et 30 fois l'énergie dépensée tout au long de son cycle de vie ».

Modalités d'entretien du parc :

Contrat d'entretien des espaces verts avec une entreprise locale ;
Entretien sous la centrale via une coupe régulière ;

CARACTERISTIQUES DE LA CLOTURE

Hauteur
La zone de la centrale sera ceinturée par une clôture garantissant la sécurité des personnes extérieures au site et la sécurité de l'installation en cas de tentative d'intrusion.
La clôture mesurera 2 m de haut. Elle sera constituée d'un grillage à mailles sur un linéaire total d'environ 470 mètres.

Mailles et Passages à petite faune terrestre:
Le maillage qui sera mis en œuvre permettra la circulation de la petite faune locale : maillage plus large en partie inférieure (30 cm en partant du sol) peut être proposé.
Des passe-gibiers au ras du sol (maille de 20x5cm) pourront être installés afin de favoriser la continuité des déplacements sur le site de petits mammifères tels que rongeurs et hérissons.
La clôture sera ajourée permettant d'assurer le libre écoulement des eaux.

DUREE PREVUE DE L'EXPLOITATION ET MODALITES DE DEMANTELEMENT/RECYCLAGE

Durée prévue de l'exploitation : 30 ans

Modalités de démantèlement et de recyclage :
À l'issue de la période d'exploitation, la centrale photovoltaïque est soit renouvelée avec de nouveaux équipements plus performants, soit démontée afin de rendre le terrain dans son état initial.

Les panneaux solaires photovoltaïques principalement composés de silicium cristallin avec un cadre en aluminium ont un quota de recyclage de 94% (technologie retenue pour ce projet)

Les modules seront collectés et recyclés par SOREN, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. Le recyclage est financé grâce à l'éco-participation.

En plus des modules photovoltaïques, les éléments suivants de la centrale seront également démantelés : les structures métalliques sur lesquelles les panneaux photovoltaïques sont montés, le poste de transformation qui contient les onduleurs et les transformateurs, le poste de livraison, les câbles, les chemins d'accès internes à la centrale, et la clôture entourant la centrale.

Le démantèlement est techniquement simple et rapide et ne compromettra pas la nature du sol de la parcelle.

Modalités d'accès au parc photovoltaïque

Le parc photovoltaïque est directement accessible depuis la route qui mène actuellement à l'antenne située à proximité du site.

Grandes étapes du chantier et calendrier prévisionnel :

Le chantier comprendra les grandes étapes suivantes qui se dérouleront dans l'ordre ci-dessous :

- Travaux de VRD et terrassement : durée prévisionnelle d'un mois environ ;
- Réalisation des fondations: durée prévisionnelle d'un mois environ
- Assemblage et pose des structures : durée prévisionnelle d'un mois environ;
- Pose des panneaux : durée prévisionnelle de deux mois environ;
- Câblage et réalisation de la partie électrique : durée prévisionnelle d'un mois environ ;
- Mise en service de la centrale : durée prévisionnelle d'un mois environ ;

Durée totale des travaux : 5-6 mois environ (superposition de tâches) + 1 mois de mise en service

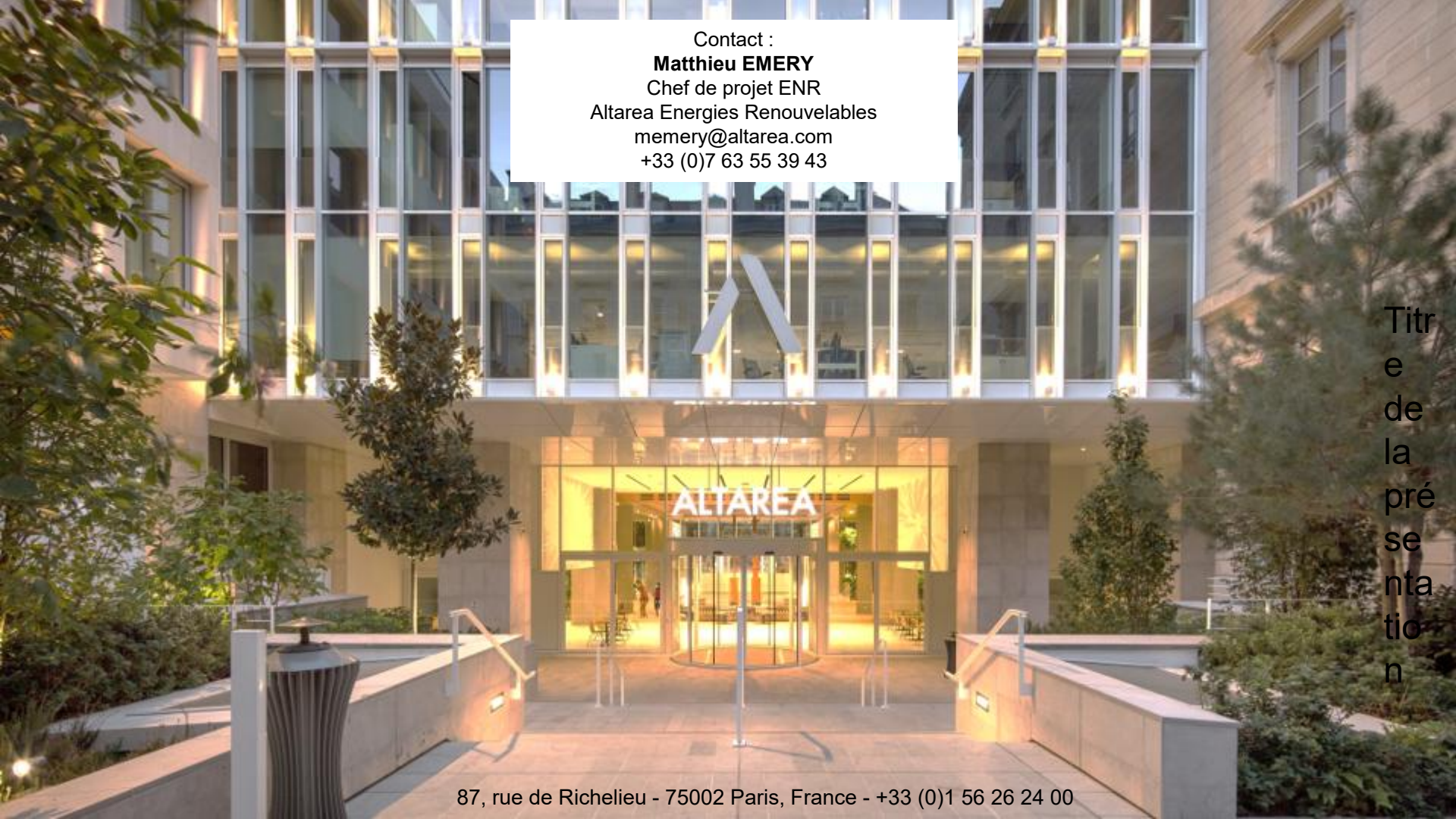

Contact :
Matthieu EMERY
Chef de projet ENR
Altarea Energies Renouvelables
memery@altarea.com
+33 (0)7 63 55 39 43

Titre de la présentation